

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 28 MAI 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 17

Procuration 2

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 20h30,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire

.....

Date de la convocation : 22/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 22/05/2026

Date d'affichage de la délibération : 29/05/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlott, MR VERGER Guillaume, MME GLEYSSES Lucie, MR SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MME LATGER Lucie, MR LERAN Jean-Philippe, MME TRICONNET Chloé, M DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony

Ont donné procuration : MR PARIS Benjamin à MR JAIME Emmanuel, MME CHANSAREL Frédérique à Mme JEULIN-CARREY Florence

Mme Florence JEULIN-CARREY a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-64 Délibération autorisant la création de neuf postes d'adjoints d'animation, non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2026/2027 dans le Service Enfance Jeunesse

Exposé

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer 9 postes d'adjoints d'animation, non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2026/2027 dans le service Enfance Jeunesse.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

L'agent devra justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'enfance/jeunesse. Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C (adjoints d'animation).

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

– de créer 9 postes d'adjoints d'animation non titulaires, à temps non complet pour l'année scolaire 2026/2027 (du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027)

– Madame la Maire indique que :

- les sommes nécessaires à ces emplois sont prévues au Budget Prévisionnel 2026
- le tableau des emplois sera modifié en conséquence,
- les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2026
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception

par le représentant de l'État.

La délibération est adoptée à :

19
0
0

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 28 mai 2026

La secrétaire de séance,
Florence JEULIN-CARREY



La Maire

Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 031-213101843-20260528-CM052026_202664-DE

